



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 03 JUIN 2020**

prescrivant l'ouverture d'une consultation du public  
relative à une demande d'enregistrement présentée par la société SERMES  
pour l'exploitation d'un entrepôt  
à DACHSTEIN

**La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est  
Préfète de la Région Grand Est  
Préfète du Bas-Rhin**

- VU le titre 1<sup>er</sup> du Livre V du code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-1 et suivants ;
- VU la demande d'enregistrement déposée le 31 janvier 2020 et complétée le 12 mars 2020, par la société SERMES, pour l'exploitation d'un entrepôt à DACHSTEIN ;
- VU le rapport de recevabilité établi le 26 mars 2020 par l'Inspection des Installations Classées ;
- VU la décision du 28 avril 2020 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas, en application de l'article L.512-7-1 du code de l'environnement, qui a conduit à une dispense d'évaluation environnementale ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le dossier de demande d'enregistrement déposé le 31 janvier 2020 et complété le 12 mars 2020, par la société SERMES, pour l'exploitation d'un entrepôt à DACHSTEIN, est mis à disposition du public **du lundi 29 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 inclus** dans les locaux de la mairie de DACHSTEIN, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin et le Maire de la commune de DACHSTEIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation  
Directrice de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial

**Laurence DORER**